



## Qui sommes-nous ?

L'équipe est composée :

- d'une cheffe de service,
- d'une psychologue,
- d'une puéricultrice,
- de trois éducatrices de jeunes enfants,
- d'une éducatrice spécialisée,
- de deux auxiliaires de puériculture,
- et d'un médecin vacataire.

Mettant l'accent sur la co-construction et le travail proximal avec les familles, l'équipe accompagne les parents à répondre aux besoins spécifiques de leurs enfants.

Les professionnelles accordent une importance cruciale à la valorisation des compétences parentales, au principe de non-jugement ainsi qu'au travail partenarial.



## Nous contacter

Association l'Ermitage  
Accueil de Jour Parent'Ailes

03 89 64 56 35

accueildejour@ermitagemulhouse.fr

www.ermitagemulhouse.fr

2 avenue Robert Schuman  
68100 MULHOUSE

Tram 1 et 2 - Arrêt Porte Jeune

L'ERMITAGE



# Nos missions

L'accueil de jour a pour mission de :

- Observer, évaluer et soutenir le développement global de l'enfant en réponse à ses besoins.
- Favoriser son épanouissement et soutenir son développement.
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle de père et mère et dans leur position éducative, grâce à des visites à domicile, des ateliers éducatifs, des groupes de parole, des entretiens individuels.
- Créer ou consolider le lien parent-enfant
- Travailler avec l'adhésion des parents



## Le public accompagné

**Le service d'accueil de jour a une capacité d'accompagnement de 12 enfants, âgés de 0 à 5 ans :**

- dont les parents présentent des fragilités éducatives nécessitant un accompagnement soutenu.
- dont les retards de développement résultent d'un manque de réponses et d'intérêt à ses besoins fondamentaux.
- dont les relations parents-enfants requièrent d'être rétablies ou maintenues afin d'éviter une séparation.

## L'orientation

- Sur décision administrative :

Sollicitation de l'Aide Sociale à l'Enfance par le biais d'un RPE accompagné d'un courrier du parent

- Sur décision judiciaire :

Saisine du Juge des Enfants par le biais de l'Aide Sociale à l'Enfance à la suite d'un écrit rédigé par un professionnel effectuant un suivi de l'enfant (FRIP, RPE, rapports)



## Les modalités d'interventions

### Zone d'intervention

30 min dans la périphérie du service

### Amplitude horaire

8h-19h en semaine, 9h-16h le samedi

Astreinte en dehors  
de la présence des professionnels

### Triptyque d'intervention

- Accueil de l'enfant au sein du service (accompagnement sur mesure)
- Visites au domicile de la famille
- Actions individuelles ou collectives